



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Allocution

Banquet du Président 2007 – Québec

Pierre Labrecque, ing.f.

Président

Chers consoeurs, chers confrères permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à ce banquet.

J'aimerais, d'entrée de jeu, profiter de ce moment pour remercier tous les conférenciers de l'après-midi qui ont bien voulu partager le fruit de leur réflexion sur cet enjeu majeur que représente les changements climatiques pour le secteur forestier québécois.

On a pu le constater, les processus en cours dépassent largement nos frontières physiques et temporelles et viennent interpeller le meilleur de nos scientifiques pour nous aider à comprendre ce qui risque d'arriver à nos écosystèmes forestiers. Le futur pas si lointain est soudain devenu quelque chose de muable et de très dynamique.

Pour certains, le réchauffement climatique est une fatalité pour d'autres, et nos conférenciers de l'après-midi en sont, c'est une occasion de plus pour changer nos façons de faire, susciter notre créativité et profiter des opportunités qui se présenteront.

Mais qu'en est-il de l'ingénieur forestier dans tout ça? Quelle est sa place, quel est son rôle, quels seront ses moyens?

Comme professionnel de la forêt, quelles marges de manœuvre aura-t-il pour mettre à profit ses connaissances et ses compétences?

Comment résoudra-t-il le super puzzle de l'**Aménagement forestier durable**?

Comment assemblera-t-il les pièces de la **Gestion intégrée des ressources** et de l'**Aménagement écosystémique** tout en considérant les différents scénarios découlant des **Changements climatiques**?

De toute évidence, il ne le fera pas seul et pas dans le régime forestier actuel.

Pour y arriver, il devra travailler au sein d'**équipes multidisciplinaires** composées d'autres professionnels imputables et de spécialistes compétents. Grâce à ses connaissances et ses compétences en aménagement, en planification et en sylviculture, il jouera un rôle clé dans ces équipes.

Fièrement, il fournira à l'équipe un point de vue professionnel et crédible sur la mise en valeur optimale de la ressource ligneuse et cela, pour le plus grand bénéfice des communautés et de la société en général. Son travail sera pleinement reconnu au sein de l'équipe et concourra à la création de valeur et de richesse.

Dans les faits, l'ingénieur forestier participera activement à une nouvelle dynamique qui reste encore à définir et à circonscrire dans notre Loi sur les forêts. Cette nouvelle dynamique sera le reflet des attentes socioéconomiques qui auront atteint une certaine maturité, un certain équilibre.

Je l'ai mentionné il y a quelques instants, l'ingénieur forestier ne pourra relever avec efficacité le défi de l'**Aménagement forestier durable** dans le contexte du régime forestier actuel. Tous s'entendent aujourd'hui pour dire que le régime pensé et mis en place, il y a plus de 20 ans, doit être remodelé en profondeur pour être en mesure de relever les nombreux défis qui marquent notre époque et assurer une saine gestion de nos forêts.

Parmi les changements importants que l'on doit apporter rapidement : celui du cadre de gestion qui doit être revu dans son entièreté.

Je sais, parler du cadre de gestion en foresterie, c'est moins *glamour* que de parler des aires protégées, d'une politique gouvernementale d'achat de bois ou encore de la destruction de la forêt boréale... mais si vous me le permettez je vais quand même vous en glisser quelques mots.

Parce que c'est à la fois un des fondements de notre régime forestier... et un de ses plus grands handicaps en regard de tous les enjeux que l'on doit considérer aujourd'hui.

D'ailleurs, le modèle de gestion actuellement en vigueur avait été passablement critiqué par la Commission Coulombe en 2004. Plusieurs d'entre vous savez que le modèle actuel est basé sur l'identification très détaillée de tous les moyens ou actions à mettre en oeuvre pour atteindre des résultats prédéterminés par l'État.

Cela requiert beaucoup d'énergie ainsi que des ressources humaines et financières abondantes. En terme de résultats et de perspectives pour l'avenir, la Commission Coulombe a été claire : **ce régime a fait son temps et n'est plus approprié.**

En effet, par le biais de la Loi sur les forêts et de ses nombreux règlements, on a tenté au fil des ans de prévoir tous les cas d'espèce, de les décrire en détail, d'identifier les moyens ou actions admissibles et de fixer des normes rigides à rencontrer. Cette réalité est particulièrement perceptible pour tout ingénieur forestier œuvrant en aménagement ou en sylviculture et qui manipule quotidiennement le Manuel d'aménagement forestier et les Instructions relatives.

Quels sont les constats que l'on peut tirer de ces 20 années d'application?

Le mode actuel de gestion n'arrive plus à prévoir et décrire toutes les situations et exigences liées à la gestion intégrée des ressources, à la spécificité des écosystèmes ou encore aux exigences des marchés mondiaux.

Le mode actuel de gestion est d'une lourdeur administrative extrême en dupliquant inutilement les procédures et les contrôles des moyens au lieu de mettre l'emphasis sur le contrôle de l'atteinte des résultats.

Il agit aussi comme une entrave à l'innovation puisqu'il réduit considérablement la marge de manœuvre et la créativité de l'ingénieur forestier.

On évoque souvent l'image de l'ingénieur forestier travaillant pour l'industrie agissant comme un commis administratif, remplissant ses formulaires en suivant des livres de recettes déjà concoctées et réduit à apposer sa signature sur des documents dénués d'une véritable réflexion professionnelle.

Et on entend aussi l'autre image, celle de l'ingénieur forestier travaillant pour le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune agissant comme un commis comptable révisant la masse de formulaires que son collègue lui a soumis, refaisant une partie du chemin d'analyse de son collègue et lui aussi contraint à signer ses propres formulaires.

Ces deux solitudes malheureusement existent et sont loin d'être des cas d'exceptions. En terme d'efficience, de synergie, d'émulation professionnelle et de recherche de solutions optimales, vous en conviendrez, on pourrait faire beaucoup mieux.

Vous savez, j'ai l'intime conviction que l'ingénieur forestier a été peu à peu dépossédé de sa pratique professionnelle au bénéfice d'un régime qui s'est maintenu en se complexifiant.

20 ans plus tard, on se demande pourquoi la frustration est LE sentiment dominant chez nos confrères et nos consoeurs. On se demande pourquoi les inscriptions à l'Université Laval atteignent des niveaux alarmants.

Je vous l'avais dit que ce n'était pas très *sexy* ou *glamour*... mais vous comprenez tous, j'en suis sûr, l'importance de mon propos.

L'urgence de la crise forestière, on la clame à toutes les semaines dans les médias. Les usines qui ferment, les pertes d'emploi en forêt et en usine. Il est essentiel que les parties impliquées trouvent rapidement des solutions durables à cette situation dramatique.

Mais, il y a urgence aussi au cœur de la pratique professionnelle en foresterie. Elle est moins visible, certes, moins médiatisée, c'est vrai, mais ô combien réelle et profonde, je dirais même systémique.

Plus que jamais, les ingénieurs forestiers sont mûrs pour passer à une étape cruciale de leur histoire, c'est-à-dire : **assumer pleinement leur imputabilité et revendiquer une réelle latitude professionnelle tant en forêt privée qu'en forêt publique.**

Ceux et celles qui me connaissent savent que je m'investis depuis plusieurs années avec beaucoup de détermination dans le dossier de la latitude et de l'imputabilité professionnelle. Mon arrivée comme administrateur sur le Bureau de l'OIFQ en 2002 était motivée par le désir de voir évoluer le mode de gestion que l'on connaît vers un mode de gestion qui tirerait pleinement avantage des compétences de l'ingénieur forestier tout en le responsabilisant davantage.

En 2002, c'était probablement prématuré ou encore utopiste de rêver à un tel environnement de travail. Mais aujourd'hui, je crois sincèrement que ce temps est arrivé et que l'alignement des planètes est propice pour mettre en place un tel régime. Sans être devin, je pense qu'il n'y aura pas de prochaine fois avant un bon moment.

Je prends pour preuve les travaux intenses et sans précédent qui se déroulent dans le cadre du Sommet sur l'avenir du secteur forestier. Neuf chantiers de réflexion ont été créés pour approfondir certains enjeux complexes, un de ces chantiers porte sur la gestion basée sur les objectifs et les résultats. Ces travaux mettent en lumière les avantages tangibles que procure

un tel mode de gestion. Les discussions au sein de ce chantier permettent aussi d'entrevoir les défis importants que l'on devra relever pour garantir le succès d'une éventuelle mise en œuvre.

Une chose est sûre, la mise en œuvre de la gestion par objectifs et résultats fournira un environnement de travail complètement redéfini dans lequel la latitude et l'imputabilité professionnelle seront au cœur de la pratique de l'ingénieur forestier.

L'ingénieur forestier ne sera pas seul. Il aura une organisation qui l'accompagnera, qui lui fournira des outils, du support, de la formation continue et de la visibilité. Cette organisation existe déjà aussi imparfaite soit elle. L'OIFQ, par ses actions, ses interventions et ses services doit aussi évoluer pour être en mesure de relever le défi de la latitude et de l'imputabilité professionnelle, de la gestion par objectifs et résultats.

Un jour bientôt, je l'espère, nous aurons un nouveau régime forestier. Le secteur forestier aura trouvé un équilibre durable entre le social, l'économie et l'environnemental. Nous assumerons pleinement nos prérogatives et nos responsabilités comme ingénieur forestier. Nous relèverons avec fierté et créativité les défis de l'aménagement et de la sylviculture. Nous continuerons d'être des artisans qui contribueront à créer de la richesse à partir d'une ressource renouvelable.

Nous aurons aussi des programmes universitaires de pointe et bien adaptés qu'il faudra contingerter pour contenir une relève enthousiaste. Ces jeunes sauront alors que la profession d'ingénieur forestier n'a plus rien à voir avec le profil gris que l'on traçait de celle-ci lors des 25 dernières années. L'ingénieur forestier sera au cœur d'un secteur hautement compétitif axé sur les produits à grande valeur ajoutée, sur les bioénergies et sur les enjeux internationaux de biodiversité.

Vous l'avez deviné, il y a encore du pain sur la planche. Je sais aussi que les attentes sont démesurées tant elles sont authentiques.

Voilà pourquoi nous serons très actifs au cours de la prochaine année pour travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires du secteur forestier. D'ailleurs, l'Ordre s'investit avec détermination dans les travaux du Sommet, et notamment sur le chantier de la GPOR. Je serai évidemment très présent pour poursuivre les travaux de l'après-Sommet car il y restera, j'en suis sûr, beaucoup à faire.

Oui, les fenêtres du monde forestier sont grandes ouvertes et une brise formidable se fait sentir. Il n'en tient qu'à nous d'être présent et de proposer des changements féconds qui redonneront à notre profession son plein essor.

En guise de conclusion, laissez-moi simplement vous dire combien je serais déçu si au terme de mon mandat, au banquet du président par exemple, je vous répétais à quelques virgules près ce même message.

Je m'engage formellement à vous en livrer un autre.

Merci pour votre écoute et bonne soirée.

Pierre Labrecque, ing.f.
Président